Publié depuis 1982 par :
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

CONTACT

JUILLET 2021
Vol. 40
No 3
ISSN 0830 0084

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2020 ont été présentés en assemblée publique le 7 juin 2021.

Sommairement, on y constatait un excédent de fonctionnement s'élevant à 446 637 $ pour l'année 2020, comparativement à 239 794$ pour 2019. Cette hausse pour 2020 s'explique principalement par des revenus imprévus, soient l'aide COVID au montant de 167 159$ et une hausse des droits de mutation équivalente à quelque 50 000$. L'excédent de fonctionnement accumulé s'élève donc à 800 403 $ au 31 décembre 2020.

Les actifs immobilisés atteignaient 10 815 145 $ au 31 décembre 2020.

Le service de la dette représente 5,8 % du budget total. Nous avons une dette à long terme de 1 224 805 $ dont 432 479$ est remboursable par l'ensemble des contribuables, la balance de la dette est payable par les résidents qui bénéficient des services associés.

En 2019, nous avons reçu 80 411 $ en revenus éoliens. La moitié de ces revenus sont placés dans une réserve destinée à des projets de développement alors que l'autre moitié sert à réduire le taux de taxation.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus, représente un montant total de 76 515 $ pour 2020.

La situation particulière de 2020 liée à la pandémie de COVID-19 était hors du commun et imprévisible lors de la préparation du budget en 2019. Cette situation a nécessité d'importantes adaptations de la part du conseil et de l'équipe municipale et je tiens à les remercier toutes et tous pour leur travail assidu et leur compréhension.

Francis St-Pierre, maire
Le 28e juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers
Poste n°1 Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5 Monsieur David Leblanc
Poste n°6 Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Télécopieur	418 723-0436
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389

-Courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 7 juin 2021

Les élus municipaux acceptent le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminant le 31 décembre 2020. (RÉS. 2021-06-63)

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet du règlement 492-2021 modifiant le plan d'urbanisme 429-2014 de Saint-Anaclet-de-Lessard afin d'assurer la concordance au règlement 20-02, au règlement 06-18, d'adopter des modifications aux plans des affectations du sol et l'ajout d'un article sur le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. (RÉS. 2021-06-64)

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet de règlement de concordance 493-2021 modifiant le règlement de zonage 428-2014 de Saint-Anaclet-de-Lessard afin d'assurer la concordance aux règlements 06-18 et 20-02, d'adopter des modifications aux plans de zonage et de modifier la superficie des abris sommaires.
(RÉS. 2021-06-65)

Les élus municipaux désignent monsieur Michel Allard comme représentant de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard au sein du conseil d'administration du Centre Polyvalent des Ainés de Rimouski-Neigette.
(RÉS. 2021-06-66)

Les élus municipaux approuvent le budget révisé de l'OHRN pour l'exercice financier 2021. (RÉS. 2021-06-67)

Les élus municipaux autorisent un budget supplémentaire de 5 000 $ en 2021 pour le projet de cour d'école.
(RÉS. 2021-06-68)

Les élus municipaux autorisent la Municipalité à informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. (RÉS. 2021-06-69)

Les élus municipaux autorisent l'embauche de monsieur Alain Guimond en date du 7 juin 2021 au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement. (RÉS. 2021-06-70)

Les élus municipaux désignent monsieur Alain Guimond comme inspecteur afin d'assurer l'application des règlements d'urbanisme et d'environnement. (RÉS. 2021-06-71)

Les élus municipaux autorisent l'embauche de madame Marie-Line Pelletier en date du 7 juin 2021 au poste de coordonnatrice aux loisirs intermunicipale. L'emploi est temporaire pour une durée de 10 semaines.
(RÉS. 2021-06-72)

Les élus municipaux autorisent l'entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités.
(RÉS. 2021-06-73)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Go-Élan pour l'acquisition d'un module de jeu pour le parc de la rue du Collège pour un montant de 10 167,59 $ plus taxes. (RÉS. 2021-06-74)

Les élus municipaux autorisent le dépôt d'une demande individuelle de mise à jour de la Politique municipale pour les ainés au Programme de soutien à la démarche MADA. (RÉS. 2021-06-75)

Les élus municipaux adoptent la résolution qui permet à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande. (RÉS. 2021-06-76)

Les élus municipaux autorisent l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin. (RÉS. 2021-06-77)

Les élus municipaux autorisent madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière et Francis St-Pierre, maire, à signer l'entente de partage de la remorque réfrigérée avec la Municipalité de St-Fabien.
(RÉS. 2021-06-78)

Les élus municipaux autorisent la circulation des cyclistes sur le territoire de la Municipalité de St-Anaclet à l'occasion du Relais à Vélo Aldo Deschênes le 28 aout 2021. (RÉS. 2021-06-79)

Les élus municipaux proclament le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle. (RÉS. 2021-06-80)

VIE MUNICIPALE

Une cohabitation harmonieuse

Afin d'assurer la sécurité et le respect de tous les citoyens (es), voici quelques rappels.

Selon le règlement 286-2002 concernant les animaux, tout gardien ou propriétaire d'un animal doit :

Garder son animal sur sa propriété de manière à l'empêcher d'en sortir
OU
Retenir l'animal en laisse en tout temps

De plus, en cette période estivale, il est de la responsabilité des propriétaires canins de respecter leur voisinage et prendre les moyens nécessaires pour que les jappements de leur chien ne constituent pas une nuisance pour les citoyens environnants.

Nous demandons la collaboration des propriétaires canins afin de permettre une cohabitation harmonieuse de tous les citoyens et citoyennes.

Congé férié

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le vendredi 2 juillet en raison de la fête du Canada.

Permis vente de garage

Veuillez prendre note que les permis pour les ventes de garage sont autorisés. Les citoyens devront respecter les normes sanitaires en vigueur.

Horaire d'été

Veuillez prendre note que l'horaire d'été de la Municipalité s'amorce cette semaine. L'horaire est du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h à 13 h) et 8 h 30 à 12 h le vendredi.

MRC de Rimouski-Neigette

SURVEILLEZ ANTHONY… IL SERA DE BONS CONSEILS POUR SAUVER DES VIES !

Notre pompier attitré au programme de vérification des avertisseurs de fumée (PVAF), Anthony Lavoie, a commencé les inspections annuelles de prévention des maisons résidentielles.

Lors de ses visites, Anthony vérifie l'âge, le positionnement, le fonctionnement et le nombre d'avertisseurs de fumée par étage. De plus, cette vérification offre l'opportunité aux citoyens de l'interroger sur des questions relatives à la prévention des incendies.

Rappelons que le Service régional de sécurité incendie de la MRC dessert toutes les municipalités, à l'exception de Rimouski, soit Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Valérien.

Formulaire auto-inspection

En raison de la pandémie ou si vous étiez absents lors de la visite, notre pompier attitré au PVAF vous laissera un formulaire indiquant la marche à suivre pour effectuer vous-même la vérification de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Vous aurez un délai de 30 jours pour le compléter et le retourner. À défaut de retourner le formulaire dûment rempli au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette, vous pourriez vous exposer à des amendes.

Séance du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 5 juillet 2021

LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs

Veuillez prendre note que je serai en vacances du **19 juillet au 13 août inclusivement**. Si vous prévoyez contacter le service des loisirs pendant cette période, je vous suggère fortement de communiquer avec moi au 418 725-5389 avant les dates mentionnées ci-dessus.

Je vous remercie de votre collaboration.

Carl Lavoie, coordonnateur aux loisirs et à la culture

Relais à Vélo Aldo Deschênes

Veuillez prendre note que le Relais Aldo Deschênes circulera sur le territoire de la Municipalité de St-Anaclet le 28 aout 2021.

Les cyclistes seront accompagnés par la Sûreté du Québec.

Ligue de balle-molle féminine de Rimouski

Les matchs de la ligue de balle-molle féminine de Rimouski ont commencé le 23 juin sur le terrain de balle de notre localité.

Ils ont lieu du lundi au jeudi de 19 h 30 à 21 h (à l'exception du jeudi 1er juillet). Vous pouvez consulter le site de la ligue pour connaitre l'horaire :

https://app2.sygaction.com/balle-mollefemininederimouski/page/horaire/

Bonne saison!

ORGANISMES

Cercle de Fermières St-Anaclet

Bonjour mesdames,

Nous devrions être capables de reprendre nos activités en septembre prochain. Une réunion régulière et l'assemblée générale sont prévues pour le mardi 14 septembre à 13 h 30 à la Salle Marie-Louise-Poirier. Pour les membres, vous recevrez de l'information supplémentaire par courriel ou par téléphone. Les dames qui désirent devenir membre, vous pouvez me contacter par courriel **Secr.Fed4.ST-ANACLET@cfq.qc.ca** ou par téléphone (418) 722-7406.

Au plaisir de se rencontrer !

Céline St-Pierre, secrétaire

CLUB 50 + St-ANACLET

Enfin les nouvelles sont bonnes concernant la pandémie, nous devrions recommencer certaines de nos activités en septembre prochain. Vous en serez avisés à l'avance.

En attendant, nous vous souhaitons de passer un très bel été tout en respectant les règles de sécurité. Revenez-nous en pleine forme !

Lise Brillant, présidente
Club des 50+

Comité d'embellissement

Les classificateurs des Fleurons du Québec seront parmi nous dans la semaine du 19 juillet. Mettons nos aménagements sur leur 36 pour cette visite. Et si vous êtes fiers de votre aménagement, prenez-le en photo. Il se pourrait que nous ayons quelque chose d'intéressant à vous annoncer à l'automne.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

La plus grande menace pour le lac à l'Anguille

L'introduction accidentelle de la myriophylle à épi constitue actuellement la plus grande menace pour la sauvegarde du lac à l'Anguille.

Pour tout savoir au sujet de cette plante envahissante, impossible à éradiquer une fois installée dans un plan d'eau… et sur les moyens à prendre pour éviter son introduction, cliquez sur le lien suivant :

https://obv.nordestbsl.org/images/adaptive/medias/myriophylle_epi.pdf

Bon été à tous et soyez prudent lors de vos activités nautiques.

André Lévesque, Président **WWW.apelast-anaclet.org** 2021-07

VIE COMMUNAUTAIRE

Ateliers d'initiation à l'entretien et à la réparation de vos vélos

Des ateliers d'initiation à l'entretien et à la réparation de vos vélos seront offerts gratuitement au Parc Beauséjour tous les mercredis soirs de l'été 2021 pour les jeunes et les familles de la MRC. Matériel fourni sur place.

Les ateliers parent-enfant pour les jeunes de 12 ans et moins porteront sur les bases du nettoyage et de mise au point de son vélo.

Les ateliers pour les jeunes de 13 ans et plus aborderont les thèmes suivants : nettoyage et mise au point, réparation de crevaison, ajustement des vitesses.

Pour informations et inscriptions, consultez la programmation estivale de la Ville de Rimouski à l'adresse suivante : Programmation estivale de la Ville de Rimouski.

Ces ateliers seront animés en collaboration avec l'Association Rimouski Ville Cyclable.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie visant à favoriser un mode de vie physiquement actif chez les jeunes des partenaires COSMOSS.

TRANSPORT COLLECTIF RURAL
RIMOUSKI-NEIGETTE

PROJET-PILOTE de transport collectif

ARRÊTS

Coin rue Bérubé/rue 23 avril 2001

Église

Bureau municipal

HORAIRE

Lundi au vendredi

Départ de St-Anaclet vers Rimouski : 7 h 30

(Arrivée vers 7 h 45)

Départ de Rimouski vers St-Anaclet :16 h 45

(Arrivée vers 17 h)

Vous pouvez monter ou descendre n'importe où sur le trajet, il suffit de le mentionner lors de la réservation.

TARIFS

Régulier : 2,37$/déplacement (à l'achat de 40) ou 5,00$ à l'unité

Étudiant : 1,62$/déplacement (à l'achat de 40) ou 3,50$ à l'unité

Paiement en ligne ou par la poste

Une réservation doit être faite pour chaque déplacement, en ligne ou par téléphone.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : transportrn.ca ou 418 724-5155

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont publiés sur notre site internet sous l'onglet « Vie municipale ».